

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 9

Artikel: La société de Tir du Marchairuz (1848-1898)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18928>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Art. 8. — Les fonctionnaires reprendront sur-le-champ les places qu'ils occupaient au mois de Mars dernier. Ils feront arborer le drapeau blanc sur les édifices publics de leurs communes, et enverront des députés pour en instruire les commissaires du Roi.

Mont Jura, 16 juin 1815.

Les commissaires du Roi dans les Départements de l'Est :

LAFON, de Bordeaux.

LE MARE, du Jura

Le marquis de JOUFFROY, adjoint de la Commission.

Hyppolyte de JOUFFROY, secrétaire de la Commission.

LA SOCIÉTÉ DE TIR DU MARCHAIRUZ (1848-1898)

Le Marchairuz est un site où un passage élevé du Jura vaudois, qui occupe, à 1450 mètres d'altitude, le point culminant d'une route, ouverte à la circulation en 1770, pour faire communiquer avec la vallée de Joux le versant oriental du Jura. En cet endroit de la montagne, fut construite dès 1835, une maison de refuge ou d'asile, qui ne fut achevée qu'une dizaine d'années plus tard. Un fermier y passa l'hiver de 1846 à 1847; c'était la première fois que cela arrivait. Mais cette maison reçut les agrandissements successifs et des améliorations, de sorte que l'Asile du Marchairuz offre aujourd'hui au voyageur et même aux personnes qui y font des séjours en été, un confort relatif et précieux. Air vif et pur, paysages sauvages agrémentés de forêts de sapins, places gazonnées, parfumées par la flore des hauteurs, solitudes silencieuses que recherchent les cœurs fatigués, tranquillité qui n'est troublée que par le chant du coq matinal ou le roulement d'une voiture sur la route, tels sont les agréments de ce lieu retiré, dans la

bonne saison. Celle-ci est courte, et ne dure guère plus de quatre mois ; l'hiver, en revanche, est long et froid. La neige, en ces parages, tombe en grande abondance ; et, comme elle est souvent balayée par les vents, elle y forme des amas si considérables, que la circulation sur la route en devient très difficile, sinon impossible, et que les chauds rayons de l'été ont parfois assez de peine à les faire disparaître.

Le col du Marchairuz fut sans doute parcouru de très ancienne date ; mais ce ne fut guère qu'après l'ouverture de la route et la construction de l'Asile qu'il commença à être fréquenté, soit par les habitants de la plaine, soit par les ressortissants des trois communes de la vallée de Joux, heureux de voir leur contrée ouverte du côté de Nyon et de Genève, par une excellente voie de communication. Or, peu de temps après l'inauguration de l'Asile, comme ces hauts parages offraient un emplacement favorable au tir à la carabine, ces derniers furent déjà utilisés dans ce but au milieu de l'été de 1848. Le 6 août de cette année-là eut lieu, en effet, au Marchairuz, un tir, ou, comme on disait alors, un tirage, qui fut suivi à peu d'intervalle d'un banquet, où fut proposé et appuyé par acclamations le projet de fonder au Marchairuz une société de tir permanente, avec exercices réguliers et fête annuelle. Un comité d'organisation fut nommé séance tenante, avec mission d'élaborer un projet de statuts et de travailler à la constitution de la Société, en exposant son but et en lui procurant des adhérents.

Ce Comité se mit immédiatement à l'œuvre et rendit compte de son mandat quelques semaines plus tard, soit le 24 septembre 1848, dans une nombreuse assemblée convoquée à l'Asile. Le projet de règlement élaboré par lui fut soumis à la réunion constituante et accepté par celle-ci dans sa forme générale. Ce règlement, qui renfermait cinquante

articles, nous donne de très intéressants renseignements, que nous résumons comme suit :

D'abord la société décide qu'elle portera le nom de l'Asile, ensuite qu'elle a pour but de procurer aux habitants des deux côtés de la montagne, l'occasion de se réunir pour fraterniser ensemble une fois chaque année. Elle resserrera les liens qui unissent, et ravivera, dans une fête annuelle, les sentiments de confraternité qui doivent exister entre tous les membres de la patrie vaudoise. En choisissant le Marchairuz comme lieu de réunion, la Société témoignera ainsi de l'intérêt pour l'Asile, récemment construit sur la montagne. En outre, on décida que l'on contribuerait, par l'exercice du tir à la carabine, au perfectionnement d'un art si utile en vue de la défense de la patrie.

Quant à l'organisation proprement dite, le règlement dit que tout citoyen de bonne réputation peut faire partie de la Société dès l'âge de seize ans, que la finance d'entrée sera de 40 batz, la contribution annuelle de 10 batz, et qu'un fonds de réserve sera créé.

L'administration était confiée à un comité de neuf membres : président, vice-président, directeur du tir, caissier, secrétaire, plus quatre membres supplémentaires, tous rééligibles au bout de trois ans.

En ce qui concerne le tir, le règlement parle du concours, des prix, des diverses cibles à établir, et fixe au mois de juillet de chaque année la date de la fête à célébrer régulièrement.

Remarquons ici qu'à l'exception de 1851, année du tir fédéral de Genève et de la fête des Vignerons à Vevey, où le tir du Marchairuz fut renvoyé à l'année suivante, pour ne pas accumuler sur le même été trop de fêtes dans la même région du pays, les tirs de la nouvelle société se succéderont sans interruption pendant vingt et un ans (1848-1869). Cette période, florissante et prospère, fut l'*âge d'or* de la

Société. Le jour de la fête, un dimanche, comme le jour du tir qui le précédait, se célébrait selon une sorte de rite créé au début et bientôt consacré par l'usage d'année en année : tir le samedi et la matinée du dimanche, assemblée à midi, banquet et partie officielle à 2 heures, clôture avant la nuit.

L'emplacement du tir, à ciel ouvert dans les premières années, était situé au-dessous de la route, au nord de l'Asile ; la ligne de tir, de trois cent cinquante pieds d'étendue en longueur, se développait dans la direction du sud-ouest, longitudinalement à la chaîne de montagnes, et la ciblerie était placée contre le versant boisé que domine le sommet. Midi sonné, tireurs et marqueurs abandonnaient, le dimanche, l'installation du tir, et s'acheminaient, comme tous les promeneurs et participants venus de La Vallée et des villages du pied du Jura, vers la place de fête, située à l'orient de l'Asile. On y venait de Gimel, de Bière, d'Aubonne, de Rolle, Nyon et même de Genève. Dès le matin, jeunes filles et jeunes gens avaient rivalisé d'ardeur à décorer le lieu de fleurs et de verdure. Un coteau escarpé et ombragé recevait, vers le nord, la foule des curieux, spectateurs bienveillants d'une scène qui n'avait certes rien de banal. Au pied du coteau, à l'abri du vent du nord, vif parfois à cette altitude, une clairière parfaitement plane, entourée du rideau verdoyant des bois, offrait au banquet une très commode installation. Le pavillon des prix et la tribune des orateurs occupaient l'espace intermédiaire, entre l'esplanade et le coteau, pittoresquement bigarré par les groupes des promeneurs en clairs costumes d'été. Les sociétés de musique, vocales ou instrumentales, en particulier l'excellente musique militaire de La Vallée, apportaient à la fête le concours de leurs voix ou de leurs instruments. Le canon saluait la fin des discours, qui ne laissaient pas — on peut bien le croire — de célébrer la patrie et la liberté. Le texte de ceux-ci ne nous a, malheureusement pas été conservé ; en revanche, beaucoup de

refrains, chantés à la tribune du Marchairuz, sont longtemps restés dans les mémoires, et ont été souvent répétés par ceux qui les ont entendus.

Citerons-nous les noms de quelques-uns des orateurs, hélas ! presque tous disparus, qui ont fait entendre leur voix vibrante du haut de la tribune, tapissée de rameaux de sapin et dressée chaque été sur la croupe du Jura vaudois ? C'étaient les colonels Charles et Auguste Veillon, le juriste Gustave Jaccard, le brillant avocat Jules Eytel, le colonel Samuel Aubert, Noguet-Vinet, de Nyon ; le commandant Oguay, d'Aubonne, le juge de paix Gabriel Gaulis, le juge cantonal Lecoultrre, l'instituteur David Michaud, le préfet Golay, d'Echallens, Golay-Leresche ; les Genevois Antoine Vettiner, Friedrich, Albert Vessel et l'avocat Serment ; Jules Lagier, voyer d'Aubonne, M. John Berney, ancien conseiller d'État, aujourd'hui plus que nonagénaire, le seul survivant des membres du gouvernement vaudois de 1862.

La proclamation et la distribution des prix accompagnaient ou suivaient le banquet. Ici encore, nous pourrions, d'après les registres de tir, donner une nombreuse liste de noms, ceux des brillants tireurs, qui ont défilé tant de fois devant le pavillon des prix, les uns pour recevoir la récompense de leurs coups centrés, les autres pour être rémunérés de leurs innombrables cartons.

La fête, si animée dans l'enceinte réservée au banquet, ne l'était pas moins en dehors de cet espace clos et hospitalier. Les marchandes de bonbons, gâteaux et autres pâtisseries, visiteuses obligées de nos fêtes populaires, avaient leurs bancs chargés de friandises à proximité, et jusque sur la place même de l'Asile. La remise de cette maison, débarrassée des objets encombrants, s'improvisait bien vite en salle de bal, où, au rythme engageant d'une musique villageoise, tournoyaient garçons et filles venus de la plaine ou de La Vallée, valets de ferme bien rechangés, et armaillis en costume traditionnel.

Mais les belles journées passent vite, même au gros de l'été, quand elles sont vouées au plaisir, et le déclin du soleil derrière les croupes du Noirmont, marquait la clôture de la fête. Les familles, montées à pied ou en chars à bancs se rassemblaient et s'apprêtaient à rentrer dans leurs foyers, assez éloignés parfois. Et le retour n'était pas l'épisode le moins agréable de la journée, par un de ces couchers du soleil tels qu'on les contemple des hauteurs de notre Jura, à l'heure splendide de son adieu du soir. Puis, quand la nuit était venue, c'était, dans l'ombre, des feux de joie qui s'allumaient le long de la route, les voitures qui roulaient au carillon de leurs attelages, les rires et les chants des groupes attardés, jusqu'au moment où tout s'endormait dans le silence de l'heure tardive.

Dans les dix premières années de son existence, la Société de tir du Marchairuz avait apporté quelques améliorations à son organisation un peu rudimentaire des débuts. C'est ainsi que, dès l'origine, elle se préoccupa de procurer aux tireurs un abri permanent, et une halle ou cantine en cas de mauvais temps les jours de fêtes. En 1856 fut édifié un stand confortable, qui servit au tir cette année-là, et fut définitivement acquis à la Société par décision du 24 septembre suivant. L'invention des armes à balles coniques, à longue portée ou se chargeant par la culasse, nécessita aussi plusieurs modifications dans la pratique et les conditions du tir. Un premier éloignement de la butte aux cibles fut exécuté peu après la construction du stand. Les fusils à l'ordonnance fédérale furent admis à concourir, avec quelques réserves d'abord, à toutes les cibles. Dès 1860, des cibles spéciales, dites cibles de campagne, furent affectées au tir des armes de guerre, lesquelles ne devaient pas tarder à exclure la carabine d'amateur.

Ces divers changements, ces installations coûteuses ayant grevé la caisse de la Société d'une dette de 1500 francs, il fut paré à cet inconvénient par une élévation de la finance

d'entrée et des cotisations annuelles. En même temps le nombre des membres du comité fut porté de neuf à treize, eu égard à une administration plus compliquée que celle dont on s'était contenté précédemment.

Ces mesures furent introduites en 1868. L'année suivante, on mit à l'étude un nouvel agrandissement de la ligne de tir, qui n'offrait plus une étendue suffisante à la portée des nouveaux fusils. Mais, en 1870, de graves événements vinrent entraver l'exécution de ce projet; la guerre franco-allemande fut déclarée, et un grand nombre des sociétaires, appelés sous les drapeaux, durent partir pour border notre frontière du nord. Une séance du Comité, tenue en juillet, décida que la fête du Marchairuz n'aurait pas lieu cet été-là, et était renvoyée à une date éventuelle et incertaine.

(A suivre).

PETITE CHRONIQUE

— La Société d'histoire de la Suisse romande a eu sa réunion du printemps à Morges, le 12 juin, sous la présidence de M. de Molin. Elle a entendu des communications d'un grand intérêt de M. William Charrière de Sévery sur *le Cercle de la rue de Bourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, de M. Maxime Reymond sur *la vie mouvementée d'un gentilhomme vaudois à la fin du Moyen-âge, Henri de Colombier* et de M. de Molin sur *le château de Morges*. Dans l'après-midi, la société fut reçue aimablement au château de Vufflens dont M. de Molin retraça l'histoire.

Distinction. — Nous apprenons avec plaisir que dans sa dernière séance l'*Académie chablaisienne* a décerné le titre de *membre d'honneur* à M. Maxime Reymond à Lausanne.

Nos voisins et amis, les historiens de Savoie, tout en voulant affirmer ainsi les excellents rapports qu'ils entretiennent avec leurs confrères du canton de Vaud, ont surtout voulu rendre hommage à la haute érudition du travailleur infatigable qu'est M. Reymond. Par ses nombreux travaux historiques et spécialement par son dernier ouvrage: *Les dignitaires de la cathédrale de Lausanne*, M. Reymond s'est placé au premier rang de nos historiens vaudois. Parmi les membres d'honneur de l'Académie chablaisienne, il prend la place du regretté Berthold van Muyden.